

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 décembre 2024**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 676 relatif à règlement du personnel communal, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le nouveau Règlement du personnel tel qu'amendé ainsi que le nouveau système de rémunération et la grille salariale du personnel tels que présentés

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich